2025/154

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU Délibération n° DB 2025-068

Date de la convocation: 04/09/2025

Membres en exercice : 24 Membres présents : 16 Membres votants : 20

Le onze septembre deux mille vingt-cinq, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

**Présents**: Mesdames Danielle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Françoise PAYEN et Messieurs Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Jean DE POUILLY, Olivier GODART, Gérald LORFEUVRE, Pierre LAURENT CHAUVET, Christophe MANCEAUX, Désiré NANJI, Pierre POTRON, Jean-Pol RICHELET et Benoît SINGLIT.

Représentés: M. Vincent FLEURY donne pouvoir de vote à M. Benoît SINGLIT, M. Michel MEIS donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET, M. René SALEZ donne pouvoir de vote à M. Gérald LORFEUVRE et M. Vincent THIRION donne pouvoir de vote à M. Pierre POTRON.

<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Françoise PAYEN.

## OBJET : DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX TRES PETITES ENTREPRISES : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'EURL B-P HOME

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise notamment « Actions de développement économique »,

Vu la délibération n°DC2021/143 du Conseil communautaire du 30 septembre 2021 approuvant la mise en place d'un dispositif de soutien aux projets des TPE,

Considérant la volonté d'accompagner financièrement les investissements structurants liés aux petits projets de création/développement/reprise d'entreprise ne pouvant pas être financés par le biais d'autres aides publiques,

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE, à l'UNANIMITE :

> D'ATTRIBUER la subvention suivante :

.../...

Dossier n°	Raison sociale de	Nom du gérant	Activité	Commune	Nature des investissements	Montant Investissement	Subvention
	l'entreprise	gerant		concernee	présentés	éligible HT	Potentielle 30%
21	EURL B-P	LAGARDE	Installation	VOUZIERS	Acquisition de	12 166.26€	3 650€
	HOME	Nolan	et	(TERRON	matériel		
			dépannage	SUR	nécessaire à la		
			de poêles	AISNE)	création de		
			à granulés		l'entreprise		
			et au bois				

> D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir

La secrétaire de séance,

Françoise PAYEN

Benoît SINGLIT

Le Président,